



Rapport du 16<sup>er</sup> décembre 2022

## Concept pour la période RUMBA 2024-2027



Illustration 1 – Réponses à la question posée lors de la réunion d'échange d'expériences RUMBA 2021 : « nommez trois mots qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez < RUMBA à partir de 2024 >... »

**Rédaction :** Service spécialisé RUMBA, Service Énergie et climat Confédération,  
Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication DETEC  
Conseil spécialisé RUMBA : Swiss Climate SA, Büro für Mobilität AG

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>3</b>
1.1	Objectif du présent document.....	3
1.2	Élaboration du concept.....	3
1.3	Structure du document.....	4
<b>2</b>	<b>Lignes directrices</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Limites liées à l'organisation du système</b> .....	<b>4</b>
3.1	État actuel.....	4
3.2	Mise en œuvre à partir de 2024.....	5
3.2.1	Réseau extérieur de la Suisse.....	5
3.2.2	Sites extérieurs de l'OFDF.....	5
3.2.3	Antennes de l'OFROU.....	5
3.2.4	Centres pour requérants d'asile du SEM.....	6
<b>4</b>	<b>Limites du système opérationnel</b> .....	<b>6</b>
4.1	État actuel.....	6
4.2	Mise en œuvre à partir de 2024.....	6
4.2.1	Nouveau thème clé : les liquides frigorigènes.....	6
4.2.2	Élaboration de thèmes satellites.....	7
4.2.3	Nouveaux thèmes satellites.....	8
<b>5</b>	<b>Gestion et évaluation des données</b> .....	<b>10</b>
5.1	État actuel.....	10
5.2	Mise en œuvre à partir de 2024.....	10
<b>6</b>	<b>Mesures</b> .....	<b>10</b>
6.1	État actuel.....	10
6.2	Mise en œuvre à partir de 2024.....	11
6.2.1	Mettre à profit les synergies.....	11
6.2.2	Mesures principales.....	11
<b>7</b>	<b>Communication</b> .....	<b>13</b>
7.1	État actuel.....	13
7.2	Mise en œuvre à partir de 2024.....	13
<b>8</b>	<b>Objectifs de réduction</b> .....	<b>13</b>
8.1	État actuel.....	13
8.2	Mise en œuvre à partir de 2024.....	14
8.2.1	Facteurs pouvant influencer la définition des objectifs.....	14
8.2.2	Objectifs RUMBA 2024-2027.....	14
8.2.3	Définition des objectifs départementaux.....	15
8.2.4	Définition des objectifs des unités RUMBA.....	16
<b>9</b>	<b>Organisation</b> .....	<b>16</b>
<b>10</b>	<b>Conséquences en matière de finances et de personnel pour la Confédération</b> .....	<b>16</b>
<b>11</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>17</b>
11.1	Évaluation des modifications.....	17
11.2	Sources.....	18
11.3	Liste des abréviations.....	18
11.4	Liste des tableaux.....	19
11.5	Liste des illustrations.....	19

# 1 Contexte

## 1.1 Objectif du présent document

Le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA)<sup>1</sup> est un système opérationnel. Il constitue une véritable réussite : entre 2006 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été réduites de 30 %.

Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a décidé de convertir le programme RUMBA en un mandat permanent de l'administration fédérale. Le 3 juillet 2019, le Conseil fédéral a adopté le « train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale ». Il a ainsi décidé d'intensifier les efforts de toute l'administration fédérale en fixant des objectifs de réduction des émissions ambitieux pour 2030<sup>2</sup> et en adoptant, pour leur réalisation, des mesures s'inscrivant dans plusieurs axes thématiques, à savoir les déplacements en avion, la flotte de véhicules et les bâtiments. RUMBA fait office, avec le système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SMEA DDPS), de centre de coordination pour les thématiques environnementales de l'administration fédérale. Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement durable 2030 et confirmé sa volonté de remplir son rôle de modèle en matière de consommation des ressources naturelles.

Le présent concept est basé sur les exigences du train de mesures sur le climat et sert de référence pour la mise en œuvre de RUMBA sur la période 2024-2027. Il consigne notamment les modifications par rapport à la période 2020-2023, met en lumière les éléments pertinents et fixe les objectifs de réduction des émissions pour la période à venir.

## 1.2 Élaboration du concept

En juin 2021, le service spécialisé RUMBA (FS RUMBA) et le conseil spécialisé RUMBA ont approuvé le concept pour la période RUMBA 2024-2027.

Contrairement à la révision complète de RUMBA pour la période 2020-2023 (cf. décision du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 concernant le « concept détaillé RUMBA 2020+ »), la continuité sera le maître-mot pour la période RUMBA 2024-2027 :

- Continuer à développer les points forts du système RUMBA actuel.
- Améliorer les points faibles identifiés et combler les éventuelles lacunes.
- Définir les objectifs de réduction des émissions pour la période RUMBA 2024-2027 conformément au train de mesures sur le climat et à l'Accord de Paris sur le climat.

Il a été vérifié si les modifications envisagées tiennent compte des cinq exigences suivantes tirées des objectifs de RUMBA<sup>3</sup> :

- La modification aide-t-elle à réduire la charge environnementale ?
- La modification contribue-t-elle au rôle de modèle dévolu à la Confédération ?
- La modification permet-elle de sensibiliser les collaborateurs aux questions environnementales ?
- La modification aide-t-elle l'administration fédérale à mieux coordonner ses activités environnementales ?
- La modification participe-t-elle à rendre RUMBA plus efficace (rapport dépenses/recettes, effet de levier) ?

---

<sup>1</sup> Une liste des abréviations est disponible au chap. 11.3.

<sup>2</sup> D'ici à 2030, réduction des gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 2006.

<sup>3</sup> Cf. chap. 2.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau 3 (annexe 11.1).

Entre août 2021 et juin 2022, le service spécialisé RUMBA (FS RUMBA) a conduit plusieurs cycles de consultation au sein de l'organisation RUMBA concernant les modifications envisagées par rapport à la période 2020-2023. Dans ce contexte, il a étroitement collaboré avec les représentants des départements, les responsables des différentes unités RUMBA et les unités RUMBA directement impactées par certaines modifications. De plus, des échanges réguliers ont eu lieu avec les « offices clés »<sup>4</sup> : l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral du personnel (OFPER), l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) et, enfin, un autre service d'achat, l'Office fédéral de l'armement (armasuisse). Avec le FS RUMBA, ces offices clés forment le groupe spécialisé RUMBA (FG RUMBA).

### 1.3 Structure du document

Le présent document détaille le concept pour la période RUMBA 2024-2027. Les chapitres 2 à 8 décrivent l'état actuel des différents éléments et tâches de RUMBA ainsi que leur mise en œuvre à partir de 2024, y compris les dernières modifications. Les chapitres 9 et 10 sont consacrés aux implications de ces modifications sur les plans organisationnel et financier. Le chapitre 11 complète ce document par plusieurs annexes.

## 2 Lignes directrices

Les lignes directrices définissent les grands principes de RUMBA et créent un cadre pour la gestion stratégique et opérationnelle du programme. Celles qui ont été approuvées par le Conseil fédéral pour la période RUMBA 2020-2023 sont encore d'actualité et tout à fait pertinentes. Les lignes directrices sont donc formulées comme suit :

« RUMBA est le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale. Il se base sur les principes suivants :

- réduire en continu la charge environnementale due aux activités de l'administration fédérale
- contribuer au rôle de modèle dévolu à la Confédération
- sensibiliser le personnel et encourager son esprit d'initiative
- coordonner les activités environnementales de l'administration fédérale. »

## 3 Limites liées à l'organisation du système

### 3.1 État actuel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, RUMBA regroupait 46 unités administratives de l'administration fédérale centrale. Six départements ainsi que la Chancellerie fédérale et le Conseil fédéral, soit environ 17 700 équivalents plein temps (EPT) à l'heure actuelle, sont tenus de prendre part au programme RUMBA. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) n'y est pas rattaché car, depuis 1999, il dispose de son propre système de management environnemental et de l'aménagement du territoire (SMEA DDPS)<sup>5</sup>. Le SMEA DDPS (représenté par le Secrétariat général du DDPS) et RUMBA continueront à l'avenir à renforcer leur coopération fructueuse mise en place au fil

---

<sup>4</sup> Les offices clés sont des unités administratives qui ont une place prépondérante en matière de consommation des ressources, de collecte des données et de mise en œuvre des mesures.

<sup>5</sup> Dans ce document, le terme « administration fédérale » désigne l'administration fédérale à l'exception du DDPS. Lorsque ce dernier est également concerné, il est expressément mentionné.

des ans. En coordonnant leurs activités, ils peuvent mettre en œuvre des mesures communes, mettre à profit des synergies et faire des économies.

Dans le cadre du train de mesures sur le climat, les unités administratives décentralisées ont également reçu le mandat de remplir les objectifs du train de mesures sur le climat (par ex. réduction des émissions de GES, mise en œuvre des mesures décrites dans le train de mesures et compensation des autres émissions de GES à partir de 2020). Cela étant, les unités de l'administration décentralisée sont libres d'adhérer volontairement à RUMBA pour la mise en œuvre et ainsi bénéficier des bases à disposition. Au 30 septembre 2022, neuf unités administratives décentralisées<sup>6</sup> avaient volontairement rejoint le programme. Le processus d'admission reste ouvert aux unités administratives décentralisées.

## 3.2 Mise en œuvre à partir de 2024

### 3.2.1 Réseau extérieur de la Suisse

Conformément au « concept détaillé RUMBA 2020+ », le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) participe, dans le cadre de la période RUMBA 2020-2023, à un projet pilote auquel peuvent prendre part, s'ils le souhaitent, plusieurs sites étrangers concernés, par exemple des ambassades. Début 2022, le DFAE, l'OFCL et le FS RUMBA ont lancé la première phase de ce projet pilote dans trois ambassades suisses<sup>7</sup>. Ils effectueront une évaluation d'ici mi-2023. Dans un second temps, courant 2023, le projet pilote sera étendu à d'autres représentations suisses à l'étranger. Au cours de la période RUMBA 2024-2027, le DFAE, l'OFCL et le FS RUMBA décideront de la manière d'intégrer le réseau extérieur de la Suisse dans le programme RUMBA à partir de 2028.

### 3.2.2 Sites extérieurs de l'OFDF

Conformément au « concept détaillé RUMBA 2020+ », il est pertinent d'intégrer d'autres sites majeurs de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) au vu de leur charge environnementale significative. L'arrêté du Conseil fédéral du 27 avril 2022 sur la stratégie immobilière de l'OFDF a rendu possible le choix de ces sites. Le FS RUMBA et les offices clés concernés évaluent la possibilité et la façon d'intégrer les sites extérieurs de l'OFDF dans le programme RUMBA. Là encore, le projet d'intégration est repoussé à la période RUMBA 2028.

### 3.2.3 Antennes de l'OFROU

Lorsque RUMBA a été lancé en 1999, il a été décidé, en accord avec l'Office fédéral des routes (OFROU), que les bâtiments des antennes, qui à l'époque appartenaient encore aux cantons, ne seraient pas intégrés au système RUMBA. Comme les antennes appartiennent depuis longtemps à l'administration fédérale, le FS RUMBA, l'OFROU et les offices clés concernés examineront, au cours de la période RUMBA 2024-2027, la possibilité d'une intégration à partir de 2028 (bases de données et faisabilité).

---

<sup>6</sup> Il s'agit des unités suivantes : le Musée national suisse (MNS), compenswiss, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), l'Institut fédéral de métrologie (METAS), l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), Innosuisse, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Le FS RUMBA est en discussion avec d'autres intéressés. État au 31 octobre 2022.

<sup>7</sup> Europe : Ambassade de Suisse à Paris ; Afrique : Ambassade de Suisse à Kinshasa ; Amérique du Nord : Ambassade de Suisse à Washington.

### 3.2.4 Centres pour requérants d'asile du SEM

Les centres fédéraux pour requérants d'asile du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui offrent 5000 places d'hébergement pour requérants d'asile, ne font pour l'instant pas partie du programme RUMBA, même s'ils remplissent certaines tâches de l'administration fédérale. Les informations dont dispose actuellement le FS RUMBA ne lui permettent pas de se faire une idée de la base de données et des conditions-cadres de ces centres pour requérants d'asile. En conséquence, il n'est pas encore possible d'évaluer la pertinence de ces sites pour le programme RUMBA. Au cours de la période RUMBA 2024-2027, le FS RUMBA, le SEM et les offices clés concernés examineront une possible intégration à partir de 2028 (bases de données et faisabilité).

## 4 Limites du système opérationnel

### 4.1 État actuel

Au cours de la période 2020-2023, RUMBA se penche sur les six thèmes clés suivants :

- chaleur (gaz, mazout, pompes à chaleur, chauffage à distance, bois, capteurs solaires, centrales de cogénération)
- électricité (mix d'électricité)
- eau (eaux usées)
- déchets (ordures)
- papier (travaux d'impression, papier pour photocopies, enveloppes, papier hygiénique, serviettes en papier)
- voyages de service (voyages en avion, y compris vols avec les jets et hélicoptères du Conseil fédéral, voyages en voiture et en train)

### 4.2 Mise en œuvre à partir de 2024

Un certain nombre de thèmes environnementaux pertinents pour l'administration fédérale ne sont pas encore pris en compte par RUMBA. Des thèmes environnementaux importants ont donc été évalués en vue d'une intégration au programme RUMBA, conformément aux cinq critères décrits au chapitre 1.2. Ce faisant, le rôle de modèle de l'administration fédérale a fait l'objet d'une attention toute particulière : des thèmes importants abordés dans les systèmes de management environnemental modernes et recommandés par les normes en vigueur (par ex. Scopes 1 à 3 des Greenhouse Gas Protocol Standards et Science Based Targets [SBT]) doivent également être pris en compte par RUMBA à partir de 2024. Toutefois, tous les thèmes n'entrent pas dans les limites exactes du système ni donc dans la saisie des données de RUMBA (cf. chapitre 4.2.2).

#### 4.2.1 Nouveau thème clé : les liquides frigorigènes

Dans le cadre du « concept détaillé RUMBA 2020+ », l'analyse du thème « liquides frigorigènes »<sup>8</sup> a permis de conclure qu'il est pertinent de prendre en compte les pertes issues de liquides frigorigènes synthétiques dans les limites du système RUMBA conformément à la catégorie d'émissions de GES Scope 1. Dans ce domaine, les émissions de GES directement engendrées par l'administration fédérale relèvent du Scope 1, puisque les liquides frigorigènes occasionnent des émissions directes de GES. Certaines questions sur la saisie des données étaient restées ouvertes, et c'est pourquoi le FS RUMBA

---

<sup>8</sup> Les liquides frigorigènes sont des substances ou des mélanges de substances servant à transférer la chaleur dans les systèmes de réfrigération d'installations et d'appareils. Ils sont utilisés pour les salles de serveurs, les climatiseurs, les chambres froides dans les domaines de la recherche et de la restauration, les enceintes climatiques, les laboratoires climatisés, les pompes à chaleur ou encore les serres.

a été chargé par le Conseil fédéral de vérifier, pendant la période 2020-2023, la possibilité d'une intégration à partir de 2024.

L'OFCL tient un inventaire des quantités et des types de liquides frigorigènes utilisés pour chaque installation dans les bâtiments appartenant à la Confédération ou entièrement loués par la Confédération sur de longues périodes. Ces installations sont entretenues par des entreprises spécialisées qui vérifient leur étanchéité et s'assurent qu'il n'y ait pas de fuites, ou alors des fuites à peine mesurables. Enregistrer toutes ces fuites nécessiterait beaucoup de ressources en personnel et serait techniquement très difficile. C'est pourquoi l'OFCL renonce à relever de potentielles fuites dans le cadre d'un fonctionnement normal. À partir de 2024, l'OFCL mettra chaque année à disposition du FS RUMBA son inventaire des quantités et des types de liquides frigorigènes synthétiques utilisés pour chaque installation. En outre, l'OFCL informera le FS RUMBA en cas de fuites très importantes (accidents). À l'avenir, des données supplémentaires ne seront saisies que si cette tâche entraîne une charge de travail raisonnable.

#### 4.2.2 Élaboration de thèmes satellites

### Thèmes satellites

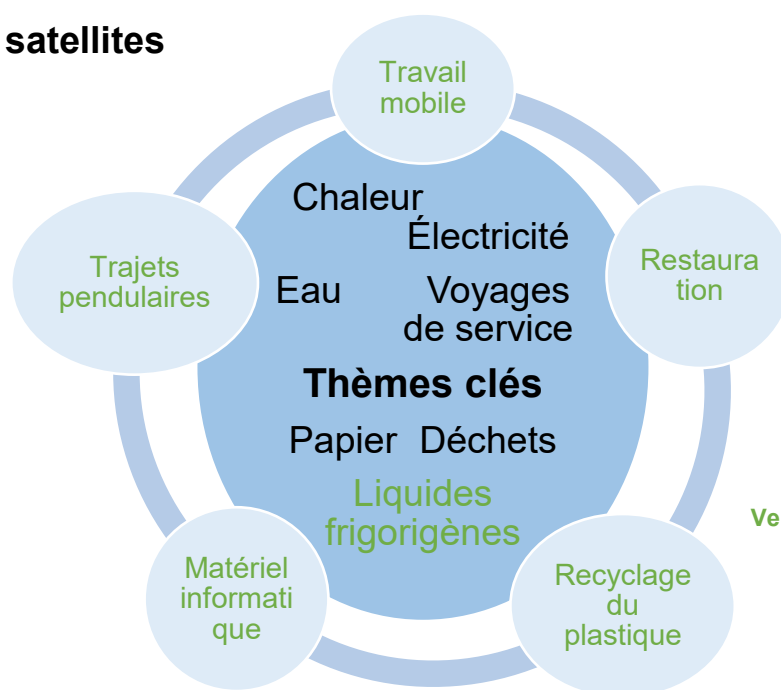


Illustration 2 – Thèmes clés et thèmes satellites dès 2024

Comme le montre l'illustration 1, RUMBA abordera à l'avenir deux catégories de thèmes : en plus des thèmes clés, RUMBA inclut d'autres thématiques environnementales importantes appelées « thèmes satellites ». Pour la période RUMBA 2024-2027, les cinq thèmes suivants seront considérés comme des thèmes satellites : matériel informatique, restauration, travail mobile, trajets pendulaires et recyclage du plastique.

Jusqu'à présent, certains thèmes pourtant pertinents pour un système de management environnemental n'ont pas été pris en compte par RUMBA. Par exemple, les champs thématiques « trajets pendulaires » et « restauration » ont été mis de côté ; dans le cas contraire, en raison de l'obligation de compenser, il aurait fallu engager des recettes fiscales pour compenser des décisions d'ordre privé. Le sondage de préparation à la période RUMBA 2020-2023, fort de 8000 participants, a toutefois clairement montré le grand intérêt que les collaborateurs portent à ces thématiques : une majorité des sondés souhaiteraient voir RUMBA intégrer les thèmes de la restauration (58 %) et des trajets pendulaires (63 %). Un sondage réalisé parmi les responsables RUMBA pendant la journée d'échange d'expériences du 23 novembre 2021 a clairement confirmé la grande importance de ces thématiques.

L'introduction de thèmes satellites permettra à l'avenir :

- d'intégrer des thèmes environnementaux essentiels pour RUMBA et son rôle de coordination ;
- d'évaluer les données déjà saisies touchant à ces thématiques<sup>9</sup> ;
- de sensibiliser les collaborateurs à ces thématiques ;
- de mettre en œuvre des mesures touchant à ces domaines sur une base volontaire.

Activité	Thèmes clés	Thèmes satellites
Collecte de données/monitoring en unités de charge écologique (UCE) et GES	oui	non
Sensibilisation	oui	oui
Objectifs en UCE et GES	oui	non
Mesures	oui	oui
Compensation	oui	non

Tableau 1 - Comparaison des thèmes clés et satellites

Comme le montre le tableau 1, l'ajout de thèmes satellites permet d'éviter certaines conséquences négatives, puisque ces nouvelles thématiques ne font pas partie des objectifs RUMBA et ne portent donc pas atteinte à la continuité du système. Aucune compensation des émissions de GES n'est donc nécessaire (cf. tableau 1)<sup>10</sup>.

### 4.2.3 Nouveaux thèmes satellites

#### 4.2.3.1 Matériel informatique

Dans le cadre du « concept détaillé RUMBA 2020+ », l'analyse du thème « matériel informatique » a permis de conclure que celui-ci est pertinent dans les limites du système RUMBA. La production d'ordinateurs portables, d'écrans, de téléphones mobiles et de périphériques entraîne une charge environnementale significative. Certaines questions sur la saisie des données étaient restées ouvertes, et c'est pourquoi le FS RUMBA a été chargé par le Conseil fédéral de vérifier, pendant la période 2020-2023, la possibilité d'une intégration à partir de 2024.

À l'avenir, chaque année, l'OFIT transmettra au FS RUMBA les informations à disposition concernant l'acquisition de matériel informatique<sup>11</sup>. Le FS RUMBA met en place des mesures et des actions de sensibilisation pour les unités RUMBA intéressées.

#### 4.2.3.2 Restauration

Dans le cadre du « concept détaillé RUMBA 2020+ », l'analyse du thème « restauration » a permis de conclure que celui-ci est pertinent dans les limites du système RUMBA. Certaines questions sur la saisie des données étaient restées ouvertes, et c'est pourquoi le FS RUMBA a été chargé par le Conseil fédéral de vérifier, pendant la période en cours, la possibilité d'intégrer cette thématique à partir de 2024.

La thématique touche, d'une part, à la restauration prévue dans le cadre de certains événements et payée par les unités RUMBA et, d'autre part, à l'alimentation individuelle des collaborateurs durant leurs pauses, qu'elle provienne des restaurants du personnel, des cafétérias ou des distributeurs automatiques.

<sup>9</sup> De nombreuses données touchant à ces thématiques sont déjà collectées, par ex. la répartition modale pour les trajets pendulaires des collaborateurs ou le pourcentage de menus de saison dans les cantines de l'administration. Cela permet aussi de simplifier la saisie des données et des informations sur ces sujets.

<sup>10</sup> Les unités RUMBA sont libres de les compenser sur une base volontaire si elles le souhaitent.

<sup>11</sup> La division informatique du DFAE et l'ISCeco achètent leurs outils informatiques via l'OFIT et sont donc couverts par les données de l'OFIT. Les outils achetés par le CSI-DFJP sont bien moins nombreux et ne sont donc pas relevés.



L'OFPER gère un groupe de travail dont font également partie l'OFEV, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'OFCL et RUMBA. L'objectif est de procéder à une mise à jour du concept de restauration de l'administration fédérale et de la mettre en vigueur courant 2023. Au sein de ce groupe de travail, le FS RUMBA évalue quelles sont les données à disposition et comment RUMBA peut prendre part aux mesures et sensibiliser le personnel. Les repas fournis par des prestataires autres que des entreprises de restauration ou consommés en dehors des restaurants et des cafétérias de l'administration fédérale, soit à domicile (télétravail) ou en déplacement, n'entrent pas dans les limites du système et ne sont par conséquent pas pris en compte.

#### 4.2.3.3 Travail mobile

La pandémie de COVID-19 a conduit à de rapides changements dans le monde du travail : la part de travail à domicile a augmenté pendant la pandémie. En décembre 2020, le Conseil fédéral a adopté un « modèle cible » concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale (télétravail, postes de travail impersonnels, etc.), ainsi qu'un concept pour l'introduction du partage de postes de travail (« desksharing »), afin de renforcer et de rendre plus durables les évolutions déjà lancées avant la pandémie sur le marché du travail.

La part croissante de travail mobile a un impact marqué sur le bilan environnemental de l'administration fédérale (par ex. les déplacements de service et la consommation d'électricité, de chauffage et de papier). Le FS RUMBA vérifie, pour la période 2024-2027, quel usage est fait des données fournies par l'outil de l'OFIT qui, à l'aide de données VPN anonymisées, relève à quelle fréquence le personnel de l'administration fédérale travaille via VPN (télétravail, train, etc.) ou sur le réseau de la Confédération (lieu de travail et postes de travail impersonnels). Ces données servent de point de départ pour évaluer les effets du travail mobile sur la charge environnementale et pour communiquer à ce sujet de manière adéquate. Il est souhaitable de trouver des synergies avec la gestion de la mobilité.

#### 4.2.3.4 Trajets pendulaires

Les travaux de préparation pour le concept détaillé RUMBA 2020+ avaient déjà montré que les trajets pendulaires des collaborateurs doivent être pris en compte par RUMBA. Grâce à l'ajout de thèmes satellites (cf. chap. 4.2.2), il existe désormais aussi un modèle approprié pour le faire. Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a approuvé la note de discussion sur la mise en place et l'exploitation d'un système de gestion de la mobilité au sein de l'administration fédérale, et il a ainsi confirmé que les collaborateurs sont sensibilisés à ces thématiques, se rendent au travail par les moyens les plus écologiques et les plus bénéfiques pour la santé possible, et que le centre de compétences responsable de la gestion de la mobilité au sein de l'administration fédérale exploite les synergies avec RUMBA. Il existe déjà une base de données : tous les trois ans, l'OFPER conduit une enquête auprès du personnel dans laquelle les participants sont, entre autres, priés d'indiquer par quel moyen de transport ils se rendent au travail. La prochaine enquête aura lieu en octobre 2023, et la suivante fin 2026. Le FS RUMBA et l'OFPER réfléchissent à la manière dont le contenu des questions sur les trajets pendulaires peut être adapté afin que les données obtenues puissent être utilisées de manière plus efficace à l'avenir. L'OFPER fournira les résultats anonymisés au FS RUMBA, autant pour l'ensemble de RUMBA que pour chaque unité RUMBA.

#### 4.2.3.5 Recyclage du plastique

Pour l'instant, le plastique n'est pas trié séparément (exception : PET) ; il est donc jeté avec les ordures et incinéré. À partir de la période RUMBA 2024-2027, le tri du plastique doit avant tout être mis en place là où les activités des unités RUMBA génèrent des déchets en plastique dans des quantités suffisantes pour que le tri en vaille la peine. Le monitoring des mesures devrait prendre en compte les deux valeurs

de mesure suivantes : l'évolution de la quantité de déchets<sup>12</sup> et le nombre de sites et d'unités RUMBA proposant un service de recyclage du plastique.

## 5 Gestion et évaluation des données

### 5.1 État actuel

La gestion des données de RUMBA est décrite dans la « Description des processus de saisie et d'évaluation des données RUMBA », approuvée le 15 mars 2022 par le groupe spécialisé RUMBA (FG RUMBA). Depuis 2020, la gestion des données a été simplifiée, comme prévu dans le concept détaillé RUMBA 2020+. Dans la mesure du possible, la saisie des données se fait de manière uniforme et centralisée pour toutes les valeurs de mesure, afin d'alléger la tâche des responsables RUMBA et d'améliorer la qualité des données. Une nouvelle application pour la gestion des données en lien avec l'environnement (RUMBA-Datentool) a été mise en service en 2020. Les utilisateurs de cet outil suivent régulièrement des formations. Des cours sont organisés au moins une fois par année pour consolider le savoir-faire et maintenir les compétences des collaborateurs à niveau.

### 5.2 Mise en œuvre à partir de 2024

Après d'importantes modifications au cours des précédentes périodes RUMBA, la continuité sera le maître-mot pour la période RUMBA 2024-2027. Les adaptations apportées aux limites du système n'ont qu'un impact minime sur les données RUMBA : le nouveau thème clé « liquides frigorigènes » sera simplifié ; quant aux thèmes satellites ne figurant pas dans la réalisation des objectifs, leurs données déjà saisies seront reprises. À l'avenir, le FS RUMBA actualisera également, au besoin, la « Description des processus de saisie et d'évaluation des données RUMBA » avant de la faire vérifier et approuver par le FG RUMBA. Afin d'évaluer les données dans le cadre du bilan global de la charge environnementale (mesurée en UCE), on recourt à la méthode de la saturation écologique en appliquant les écofacteurs suisses pour l'année 2021.

## 6 Mesures

### 6.1 État actuel

La mise en œuvre de mesures est un élément essentiel de RUMBA. Les mesures de la période 2020-2023 sont résumées dans le document « Massnahmenplan RUMBA 2020+ » (traduction à venir), qui consolide les mesures liées à RUMBA prises à l'échelle de la Confédération. Il s'agit notamment des mesures tirées du « concept détaillé RUMBA 2020+ », des champs d'action du train de mesures sur le climat, y compris le plan d'action « Voyages en avion », ainsi que des mesures de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat, dont la mise en œuvre est coordonnée par RUMBA pour le compte de l'administration fédérale civile. Le train de mesures sur le climat permet de gérer la réduction de la charge environnementale de manière plus centralisée grâce à des mesures en vigueur à l'échelle de l'administration fédérale.

De plus, RUMBA soutient les différentes unités RUMBA lors de la mise en œuvre des mesures. Afin de coordonner la mise en œuvre des mesures et d'optimiser le suivi des objectifs, le FS RUMBA publie chaque année un reporting des mesures standardisé et complété par toutes les unités RUMBA. Ainsi, le FS RUMBA gère de manière centralisée un nombre raisonnable de mesures dans une base de données regroupant les bonnes pratiques, ce qui lui permet de mettre en œuvre les mesures de manière

---

<sup>12</sup> Le recyclage du plastique contribue à réduire l'indicateur RUMBA déjà enregistré pour la quantité de déchets.

systématique et de bénéficier des retours d'expérience recueillis à travers toute l'administration fédérale.

## 6.2 Mise en œuvre à partir de 2024

### 6.2.1 Mettre à profit les synergies

Le FS RUMBA continue à collaborer étroitement avec les offices clés et les responsables des unités RUMBA pour élaborer et coordonner les mesures. La mise en œuvre effective des mesures centrales relève toujours de la responsabilité des différents offices clés qui, conformément à leur mandat, sont également responsables du domaine en question.

À l'avenir, afin de mettre à profit les synergies avec l'initiative Exemplarité Énergie et Climat<sup>13</sup>, RUMBA coordonnera également la mise en œuvre de certaines mesures pour le compte de l'administration fédérale civile. Cela signifie que RUMBA reprend directement ces mesures et les intègre. En outre, RUMBA assure le suivi de la collecte des données pour le compte de l'administration fédérale civile. Par ailleurs, le FS RUMBA échange régulièrement avec le Service spécialisé des marchés publics écologiques, rattaché à l'OFEV. Les mesures RUMBA permettent de sensibiliser les services qui en font la demande à la thématique des achats durables. En procédant à des achats durables, les unités RUMBA contribuent à atteindre les objectifs RUMBA. Les échanges avec le SMEA DDPS restent importants, notamment concernant les mesures, et les synergies sont davantage recherchées et exploitées.

### 6.2.2 Mesures principales

Les mesures RUMBA sont non seulement influencées par le plan de mesures existant, mais aussi par l'intégration des nouveaux thèmes clés et satellites, de même que par le déploiement de plusieurs projets en cours sur le thème de l'environnement au sein de l'administration fédérale<sup>14</sup>. Les mesures répertoriées dans le tableau 2 sont le résultat de discussions avec les offices clés et sont alignées sur les mesures de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat à partir de 2020. De plus, ces mesures relèvent des mandats du train de mesures sur le climat et répondent à leurs exigences. Les offices clés concernés sont essentiels à la bonne mise en œuvre de ces mesures. Ces offices gèrent également le budget et le financement des coûts générés, ainsi que la réalisation des travaux nécessaires. Ils sont tenus d'informer et d'impliquer RUMBA dans les aspects environnementaux de leurs activités. RUMBA soutient les offices clés en coordonnant les travaux communs (conformément au train de mesures sur le climat), ainsi qu'en mettant en place des mesures de sensibilisation et de communication. Sur la base du présent concept, le FS RUMBA actualisera le plan de mesures existant, le consolidera au sein de l'organisation RUMBA et le soumettra à la Conférence des secrétaires généraux (CSG) pour approbation.

---

<sup>13</sup> Avec le premier train de mesures de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a engagé l'administration fédérale à montrer le bon exemple dans le domaine de l'énergie et à optimiser sa consommation d'énergie. Par la suite, l'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération se sont accordées sur l'initiative Exemplarité Énergie et Climat (cf. aussi <https://www.vorbild-energie-klima.admin.ch/vbe/fr/home.html>).

<sup>14</sup> Par ex. gestion de la mobilité, réduction des produits à usage unique, formes de travail flexibles et schéma directeur concernant l'utilisation des bâtiments.

Tableau 2 - Mesures principales 2024–2027

Mesure	Description	UCE/GES	Coûts/ efficacité	Sensibili- sation	Rôle de modèle
<b>Voyages en avion</b>	Réduction des émissions des transports aériens grâce à la mise en œuvre des mesures figurant dans le plan d'action « Voyages en avion » ; objectif : 30 % d'émissions de GES en moins entre 2019 et 2030.	++	++	++	++
<b>Réduction de la flotte de service et augmentation du nombre de véhicules électriques</b>	« Directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration » : les acquisitions de véhicules non exclusivement électriques ne sont possibles qu'en cas exceptionnel ; réexamen critique des besoins en matière de mobilité, plafonnement ou diminution du nombre de véhicules de service.	++	+	+	++
<b>Optimisation opérationnelle de la technique des bâtiments</b>	Surveillance continue et optimisation des installations techniques du bâtiment et des objets grâce à la saisie et à l'évaluation systématique des données de consommation correspondantes : identifier à temps les erreurs, utiliser les ressources financières de manière ciblée et efficace, et évaluer le succès des mesures mises en place. Les décisions d'investissement dans le cadre de l'optimisation opérationnelle tiennent compte des coûts totaux de la mesure sur l'ensemble de son cycle de vie.	++	++	+	0
<b>Exploitation des produits TIC standards</b>	Les standards TIC doivent être renforcés (ne s'écarter des réglages par défaut prévus par la norme P026 qu'en cas exceptionnel).	0	+	+	0
<b>Modernisation énergétique des bâtiments</b>	Les bâtiments nouvellement construits ou transformés doivent systématiquement respecter des normes énergétiques strictes et viser de hauts standards. Les décisions d'investissement tiennent alors compte des coûts totaux de la mesure sur l'ensemble de son cycle de vie.	++	++	0	+
<b>Adaptation au changement climatique</b>	Analyse ciblée des répercussions concrètes du changement climatique sur l'administration fédérale et identification d'une potentielle marge de manœuvre. L'évaluation systématique des mesures d'adaptation se concentre principalement sur les domaines de la construction, de l'exploitation et du remplacement de bâtiments et d'installations.	0	+	+	+
<b>Consommation de papier</b>	Papier de bureau : diminution de la consommation de papier, par ex. en encourageant la numérisation du travail au quotidien. Impressions : à réduire, par ex. remplacer les publications ou les documents par des versions numériques.	+	+	++	+
<b>Déchets</b>	Renforcement des solutions visant à réduire les déchets et à favoriser le recyclage, par ex. examen d'une idée de gobelets réutilisables, afin de réduire la quantité de déchets générée par les gobelets jetables, de sensibiliser le personnel à la problématique des produits à usage unique et de renforcer le rôle de modèle de l'administration fédérale.	0	+	++	++

Échelle d'évaluation à cinq notes (--, -, 0, +, ++): impact très négatif (--), impact négatif (-), aucun impact (0), impact positif (+) et impact très positif (++)

## 7 Communication

### 7.1 État actuel

La communication RUMBA se divise en trois axes :

- Publication de rapports : rapport environnemental RUMBA, rapports départementaux, rapports environnementaux au niveau des différentes unités RUMBA ;
- Communication interne : campagnes de sensibilisation, manifestations, publications Intranet, informations sur Sharepoint, journées d'échange d'expériences ;
- Communication externe : publication de la liste des voyages en avion, site Internet de RUMBA.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le plan de communication RUMBA pour la période 2020-2023.

### 7.2 Mise en œuvre à partir de 2024

La publication des rapports en trois volets reste inchangée. À l'avenir, RUMBA mettra davantage l'accent sur le travail de sensibilisation et le rôle de modèle de l'administration fédérale inscrits dans les lignes directrices. Cela a été défini dans le train de mesures sur le climat, qui accorde une importance toute particulière au rôle de modèle joué par l'administration fédérale.

La communication de RUMBA sera non seulement influencée par l'intégration des nouveaux thèmes clés et satellites, mais aussi par le déploiement, au sein de l'administration fédérale, de plusieurs projets en cours sur le thème de l'environnement<sup>15</sup>. RUMBA soutiendra également le travail de sensibilisation du personnel aux aspects environnementaux touchant à ces thématiques.

Les lignes directrices et les objectifs définis dans le plan de communication restent valables pour la période 2024-2027. Au besoin, le FS RUMBA adapte le plan de communication, le consolide au sein de l'organisation RUMBA et le soumet à la CSG pour approbation.

## 8 Objectifs de réduction

### 8.1 État actuel

L'arrêté du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 a défini deux objectifs pour l'ensemble des unités administratives prenant part au programme RUMBA :

- Objectif 1 : d'ici fin 2023, la charge environnementale par équivalent plein temps sera, dans l'ensemble, inférieure de 8 % à celle de 2020<sup>16</sup>. La compensation des GES ne sera pas prise en compte.
- Objectif 2 : d'ici fin 2023, réduire de 9 % au total par rapport à 2020 les émissions de GES en valeurs absolues et compenser l'intégralité des émissions restantes au moyen de certificats

---

<sup>15</sup> Gestion de la mobilité, réduction des produits à usage unique, formes de travail flexibles et schéma directeur concernant l'utilisation des bâtiments, cf. aussi chap. 6.

<sup>16</sup> En 2020, la pandémie de COVID-19 a fortement influencé la charge environnementale de l'administration fédérale. Conformément à l'arrêté fédéral du 11 décembre 2020, l'année de référence 2020 utilisée ici pour le calcul des objectifs a donc été déterminée de la manière suivante : l'année de référence 2020 ne repose pas sur les consommations effectives de 2020, mais sur des données de mesure de 2019 extrapolées. C'est pourquoi les nouvelles valeurs cibles pour la période 2020-2027 ont également été définies sur la base des données de mesure de 2019 extrapolées.

de réduction des émissions. Il incombe à l'OFEV d'acquérir de manière centralisée les certificats de réduction des émissions.

En outre, chaque département définit et approuve ses propres objectifs départementaux et convient de leur réalisation avec les unités administratives concernées. Les unités RUMBA pertinentes pour les questions environnementales<sup>17</sup> sont tenues de définir, avec leur département, des objectifs concrets de réduction des émissions.

## 8.2 Mise en œuvre à partir de 2024

### 8.2.1 Facteurs pouvant influencer la définition des objectifs

Les nouveaux objectifs de réduction doivent être réalistes, crédibles et ambitieux :

- Réalistes : les valeurs cibles ont été fixées d'après une estimation de la charge environnementale sur la base des évolutions constatées jusqu'à présent dans ce domaine, ainsi que sur la base des émissions de GES et des tendances qui se dégagent, du potentiel des mesures par catégorie (cf. chap. 6.2.2<sup>18</sup>), et au vu de considérations sur le contexte général (niveau d'ambition).
- Crédibles : ces objectifs correspondent à un niveau d'ambition qui s'inscrit dans un contexte bien particulier. La Suisse s'est en effet engagée, tant sur le plan national qu'international, à réduire ses émissions de GES. Compte tenu de son rôle de modèle, l'administration fédérale est tenue de fixer des objectifs de réduction crédibles.
- Ambitieux : dans le cadre du train de mesures sur le climat, le Conseil fédéral a défini l'objectif de réduction des GES ci-après, qui est pertinent pour les objectifs RUMBA : « d'ici fin 2030, l'administration fédérale centrale ainsi que toutes les unités de l'administration fédérale décentralisée réduisent leurs émissions de GES de 50 % par rapport à 2006 en mettant en œuvre des mesures d'exploitation. »

### 8.2.2 Objectifs RUMBA 2024-2027

Pour assurer la continuité et une meilleure comparabilité, 2020 reste l'année de référence pour la période RUMBA 2024-2027<sup>19</sup>. Les indicateurs cibles « charge environnementale par équivalent plein temps » et « émissions de GES en valeurs absolues » seront appliqués aux objectifs RUMBA 2024-2027 de la même manière que pour la période 2020-2023.

Les valeurs cibles suivantes ont été fixées pour la période RUMBA 2024-2027 :

#### **Objectifs RUMBA 2024-2027**

Objectif 1 : d'ici 2027, réduire de 24 % au total par rapport à 2020 les émissions de GES en valeurs absolues et compenser l'intégralité des émissions restantes au moyen d'attestations internationales.

Objectif 2 : d'ici 2027, la charge environnementale par équivalent plein temps sera, dans l'ensemble, inférieure de 21 % à celle de 2020<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> Il s'agit des unités ayant un fort impact sur la charge environnementale de leur département.

<sup>18</sup> À ce sujet, il est clair que l'objectif le plus significatif est le plan d'action « Voyages en avion », avec sa trajectoire de réduction des émissions de GES fixée à -30 % pour la période 2019-2030.

<sup>19</sup> Les données UCE 2020 ont été recalculées en tant que valeurs de référence pour la période 2024-2027 afin d'obtenir de meilleures comparaisons avec l'écofacteur suisse 2021 actualisé, conformément à la méthode de la saturation écologique. Cf. aussi chap. 5.2.

<sup>20</sup> La compensation des gaz à effet de serre ne sera pas prise en compte.

L'analyse des tendances des objectifs le confirme : ces objectifs sont ambitieux. L'objectif 1 implique une réduction d'environ 3,4 % par année entre 2020 et 2027. À titre de comparaison, entre 2006 et 2019<sup>21</sup>, RUMBA est parvenu à réduire les émissions de GES de 2,3 % par année.

Les objectifs formulés ont subi un test de compatibilité avec des objectifs climatiques scientifiques (Science-Based Targets, SBT<sup>22</sup>). L'objectif des 2 °C exige une réduction des émissions de GES en valeurs absolues d'au minimum 2,5 % par année ; pour atteindre l'objectif de 1,5 °C, il faudrait une réduction de 4,2 % par année. La trajectoire de réduction fixée selon l'objectif 1 correspond à une réduction de 4,3 % par année pour la période 2024-2027. La trajectoire de réduction pour la prochaine période est donc compatible avec l'objectif global de 1,5 °C.

L'illustration 3 montre les prévisions des émissions de GES de RUMBA (sur la base des objectifs à l'horizon 2027), ainsi qu'une comparaison avec la trajectoire de réduction du train de mesures sur le climat. Si l'objectif fixé est atteint, cela signifierait que l'objectif du train de mesures sur le climat, soit réduire de 50 % les émissions de GES d'ici 2030, serait déjà presque atteint en 2027. En effet, l'objectif de réduction des émissions de GES de 24 % entre 2020 et 2027 correspond à une réduction de 48 % entre 2006 et 2027.

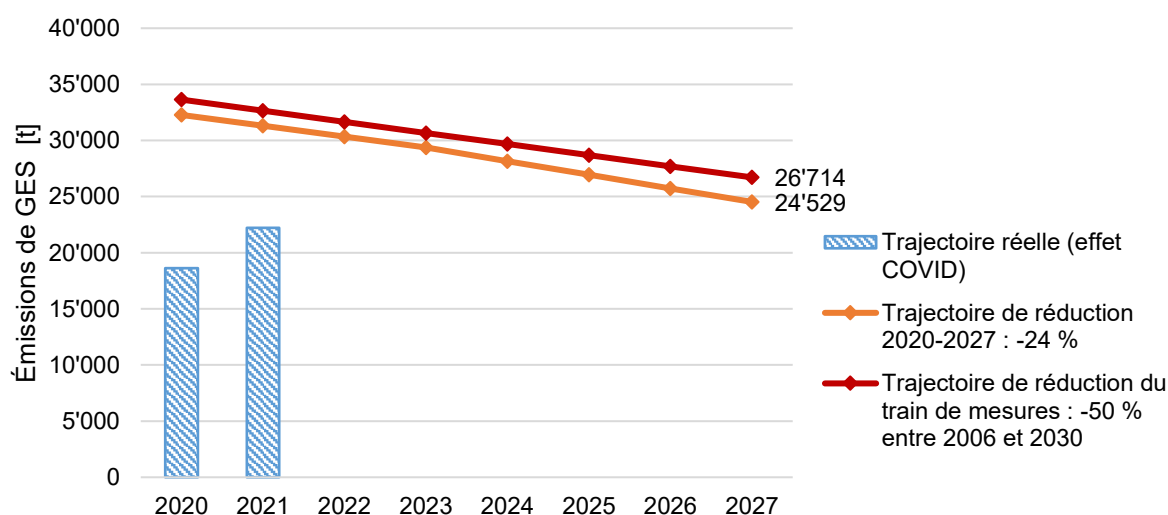


Illustration 3 – Prévisions pour la période 2020–2027 et comparaison avec la trajectoire de réduction fixée dans le train de mesures sur le climat

### 8.2.3 Définition des objectifs départementaux

À l'exception du DDPS<sup>23</sup>, chaque département, en accord avec le FS RUMBA, définit et adopte un objectif de réduction des émissions de GES pour la période 2024-2027, et ce au plus tard avant fin octobre 2023. Comme d'habitude, les départements déterminent eux-mêmes leurs exigences (en pourcentage) sur la base de leurs performances et en tenant compte de l'objectif RUMBA 2024-2027.

Jusqu'à présent, un second objectif de réduction était toujours fixé à l'échelle du département et du système global (« Total RUMBA ») en fonction de la charge environnementale (en UCE par EPT). Par souci de rationalisation, cela ne sera pas le cas pour la période 2024-2027. La méthode UCE continuera toutefois à être appliquée de manière ciblée à l'échelle du département et des différentes unités RUMBA lors de l'évaluation des mesures ainsi que dans le cadre des mesures de sensibilisation.

<sup>21</sup> Les données RUMBA actuelles pour 2020 et 2021 ne sont pas représentatives en raison de la pandémie de COVID-19.

<sup>22</sup> Les SBT indiquent dans quelles proportions et dans quels délais une organisation doit réduire ses émissions de GES afin de répondre aux exigences de l'Accord de Paris sur le climat. Voir : <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/SBTi-Corporate-Manual.pdf> (en anglais)

<sup>23</sup> Le DDPS ne participe plus à RUMBA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ses objectifs de réduction des émissions sont inscrits dans le plan d'action « Énergie et climat DDPS » et sont supervisés par le système de management environnemental et de l'aménagement du territoire propre au département (SMEA DDPS).

#### 8.2.4 Définition des objectifs des unités RUMBA

Les départements sont libres d'intégrer ou non les objectifs RUMBA dans les accords sur les prestations qu'ils concluent avec leurs unités RUMBA. Le FS RUMBA continue à épauler les départements lors de la définition des objectifs des unités RUMBA ainsi que lors de la vérification de la réalisation des objectifs et leur montre comment atteindre leurs objectifs départementaux. De plus, le FS RUMBA met à disposition, comme auparavant, le monitoring des données en lien avec les émissions de GES, et ce jusqu'au niveau des unités RUMBA. La méthode UCE est appliquée de manière ciblée lors de l'évaluation des mesures ainsi que dans le cadre des mesures de sensibilisation.

## 9 Organisation

La version du manuel d'organisation adoptée par la CSG le 25 juin 2021 est déterminante pour l'organisation de RUMBA. La structure actuelle de RUMBA a fait ses preuves. Par ailleurs, le FS RUMBA vérifie, en cas de changements organisationnels<sup>24</sup>, s'il est opportun de modifier le manuel, consolide ces modifications au sein de l'organisation RUMBA et les soumet à la CSG pour approbation.

## 10 Conséquences en matière de finances et de personnel pour la Confédération

Dans l'administration fédérale, les thèmes environnementaux et climatiques gagnent en importance et deviennent pressants. Poursuivre la mise en œuvre du train de mesures sur le climat, mettre en œuvre le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers<sup>25</sup> et réaliser les nombreux travaux qui en découlent, entre autres pour le FS RUMBA : autant d'activités qui pourraient générer des besoins supplémentaires pour le Département fédéral des finances (DFF) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les départements concernés vérifieront ultérieurement s'il existe bel et bien des besoins supplémentaires en ressources à cet égard et clarifieront le mode de financement. Les unités administratives financent elles-mêmes les certificats de compensation des émissions de GES.

---

<sup>24</sup> Par ex. des synergies avec le centre de compétences responsable de la gestion de la mobilité au sein de l'administration fédérale.

<sup>25</sup> Le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers (loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique) a été adopté par le Parlement le 30 septembre 2022. Le délai référendaire est en cours.



# 11 Annexes

## 11.1 Évaluation des modifications

Tableau 3 - Évaluation des modifications

Modification	Réduction de l'impact environnemental	Rôle de modèle	Sensibilisation des collaborateurs	Coordination des activités environnementales	Dépenses / recettes	Bilan
Sites suisses à l'étranger (examen)	++ <sup>26</sup>	++	++	++	+	++
OFDF (examen)	++	++	++	++	+	++
OFROU (examen)	+	+	+	+	+	+
SEM (examen)	++	++	++	++	+	++
Liquides frigorigènes	+	++	0	+	-	+
Matériel informatique	+	++	++	++	++	++
Restauration	++	++	++	++	++	++
Travail mobile	+	++	++	++	++	++
Trajets pendulaires	++	++	++	++	++	++
Recyclage du plastique	0	+	++	++	-	+
Des objectifs de réduction des émissions réalistes, crédibles et ambitieux	++	++	++	++	++	++

<sup>26</sup> Cf. chap. 1.2. Échelle d'évaluation à cinq notes (--, -, 0, +, ++): impact très négatif (--), impact négatif (-), aucun impact (0), impact positif (+) et impact très positif (++)

## 11.2 Sources

Le présent concept est basé sur des informations orales et écrites réunies et analysées par le FS RUMBA et le conseil spécialisé RUMBA et tirées des sources suivantes :

- Plan d'action « Voyages en avion », arrêté du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77533.html>
- Concept détaillé RUMBA 2020+ (2020-2023) (en allemand), décision du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77533.html>
- Initiative Exemplarité Énergie et Climat. Site Internet : <https://www.vorbild-energie-klima.admin.ch/vbe/fr/home.html>
- Train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale, arrêté du Conseil fédéral du 3 juillet 2019 : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-75697.html>
- Enquête auprès du personnel. Site Internet : <https://www.epa.admin.ch/epa/fr/home/themes/politique-du-personnel/enquete-aupres-du-personnel.html>
- Divers rapports environnementaux internes disponibles sur le site Internet de RUMBA <https://www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home.html>
- Modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81569.html>
- Directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration : <https://www.vbs.admin.ch/fr/environnement/protection-environnement/energie.detail.document.html/vbs-internet/fr/documents/territoireenvironnement/energie/Umwelt-Energie-Weisungen-oekologische-Grundsaeetze-Beschaffung-Verwaltungsfahrzeuge-f.pdf.html>

## 11.3 Liste des abréviations

Les abréviations figurant déjà dans l'[annuaire fédéral](#) ne sont pas reprises ci-dessous.

Abréviation	Description
<b>CSG</b>	Conférence des secrétaires généraux
<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>FG RUMBA</b>	Groupe spécialisé RUMBA (Fachgruppe RUMBA)
<b>FS RUMBA</b>	Service spécialisé RUMBA (Fachstelle RUMBA)
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>Plan d'action « Voyages en avion »</b>	Arrêté du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 sur le plan d'action « Voyages en avion »
<b>RUMBA</b>	Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale
<b>SBT</b>	Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (Science Based Targets)
<b>SMEA DDPS</b>	Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication

<b>Train de mesures sur le climat</b>	Arrêté du Conseil fédéral du 3 juillet 2019 sur le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale
<b>UCE</b>	Unité de charge écologique

Tableau 4 - Liste des abréviations

## 11.4 Liste des tableaux

Tableau 1 - Comparaison des thèmes clés et satellites .....	8
Tableau 2 - Mesures principales 2024–2027 .....	12
Tableau 3 - Évaluation des modifications .....	17
Tableau 4 - Liste des abréviations .....	19

## 11.5 Liste des illustrations

Illustration 1 – Réponses à la question posée lors de la réunion d'échange d'expériences RUMBA 2021 : « nommez trois mots qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez « RUMBA à partir de 2024 »... » .1	
Illustration 2 – Thèmes clés et thèmes satellites dès 2024.....	7
Illustration 3 – Prévisions pour la période 2020–2027 et comparaison avec la trajectoire de réduction fixée dans le train de mesures sur le climat .....	15